

SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune annonce ses résultats du dernier trimestre et de son année financière

- *Des progrès importants en matière d'excellence de fabrication sont actuellement réalisés*
- *L'augmentation substantielle des revenus anticipée au deuxième trimestre en lien avec une meilleure production*
- *Le Bureau de brevets de l'Australie confirme la validité du brevet de Neptune, ce qui donne lieu au paiement de redevances*
- *De nouveaux membres nommés au conseil d'administration insufflent une vigueur renouvelée à l'entreprise*

Laval, Québec, CANADA – 27 mai 2015 – Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ.NEPT - TSX.NTB) a annoncé ses résultats financiers consolidés pour le quatrième trimestre et l'année financière entière, qui se sont clôturés le 28 février 2015.

« Depuis notre dernière mise à jour d'affaires, d'importants progrès ont été réalisés à notre usine de Sherbrooke afin d'améliorer la manutention et la capacité opérationnelle », affirme Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune. « Notre priorité est de donner son plein potentiel d'utilisation à l'usine, grâce à son produit de référence, l'huile de krill NKO®. Par ailleurs, notre société gagne en importance et les nouvelles nominations au conseil nous positionnent avantageusement pour l'avenir ».

Résultats financiers du quatrième trimestre

Résultats commerciaux des nutraceutiques

- Les revenus générés par les nutraceutiques s'élèvent à 3 843 000 \$ pour le trimestre se terminant le 28 février 2015, par rapport à 3 465 000 \$ pour le trimestre se terminant à la même date en 2014.
- Le BAIIA ajusté¹ est négatif (7 405 000 \$) pour ce trimestre, contre un résultat négatif (1 456 000 \$) l'année précédente.
- La perte nette s'élève à 8 647 000 \$ pour ce trimestre, comparativement à un profit net de 1 308 000 \$ à la même période de l'exercice précédent.

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés totalisent 4 021 000 \$ pour la période de trois mois se terminant le 28 février 2015, un chiffre en hausse par rapport aux 3 665 000 \$ du même trimestre de l'année 2014.
- Le profit brut ajusté² en pourcentage de revenu atteint 26 % pour le trimestre, comparativement à 20 % pour le même trimestre de l'année précédente.
- Le BAIIA ajusté est négatif (9 964 000 \$) pour le trimestre, contre un résultat négatif (2 711 000 \$) pour l'année précédente.

¹ Voir le commentaire au sujet du BAIIA ajusté plus loin.

² Le profit brut ajusté exclut certains coûts liés aux marchandises, notamment des coûts de fabrication s'élevant à 2 048 000 \$ ainsi qu'une dépréciation des stocks de 4 043 000 \$

- La perte nette s'élève à 10 679 000 \$ pour ce trimestre, contre une perte nette de 1 327 000 \$ l'année précédente.

La baisse du BAIIA ajusté sur une période de douze mois, tant pour les résultats des nutraceutiques que consolidés, est largement attribuable à une augmentation des coûts de marchandises dans le présent trimestre, plus particulièrement à une hausse des coûts relatifs à la fabrication ainsi qu'à la dépréciation des stocks en raison de la détérioration de la matière première. Par ailleurs, les revenus provenant de redevances ont été moins élevés. Sur une base consolidée, les dépenses de recherche et développement ont également été plus élevées dans le domaine cardiovasculaire en raison d'une hausse des dépenses de contrats et d'honoraires professionnels dans le cadre des essais cliniques en cours chez Acasti.

La perte nette plus élevée dans le présent trimestre, tant pour les résultats des nutraceutiques que consolidés, est en grande partie imputable aux éléments mentionnés précédemment. En outre, l'an dernier, la Société avait reçu un montant de recouvrement d'assurance en lien avec l'incident survenu à l'usine en 2012. Ces résultats ont partiellement été compensés par des dépenses générales et administratives moins élevées cette année.

En date du 28 février 2015, la Société avait une caisse globale et des investissements à court terme de 24,6 M\$ (soit 9,2 M\$ pour Neptune et 18,4 M\$ pour Acasti).

Résultats financiers de l'exercice

Résultats commerciaux des nutraceutiques

- Les revenus générés par les nutraceutiques s'élèvent à 14 799 000 \$ pour la période de douze mois se terminant le 28 février 2015, comparativement à 18 995 000 \$ à la même date de l'année 2014.
- Le BAIIA ajusté est négatif (23 258 000 \$) pour cette année, comparé à un résultat négatif (12 585 000 \$) l'année précédente.
- Les pertes nettes totalisent 28 946 000 \$ pour cet exercice, comparativement à une perte nette de 10 737 000 \$ l'année précédente.

Résultats consolidés

- Les revenus consolidés s'élèvent à 15 070 000 \$ pour l'exercice qui s'est clôturé le 28 février 2015, contre 19 496 000 \$ à la même date de l'année précédente.
- Le BAIIA ajusté est négatif (32 926 000 \$) pour cet exercice, comparativement à un résultat négatif (19 111 000 \$) pour l'année précédente.
- Les pertes nettes s'élèvent à 29 822 000 \$ pour cet exercice financier, comparé à une perte nette de 22 237 000 \$ au cours de l'année précédente.

Le déclin du BAIIA ajusté et la hausse de la perte nette sont largement attribuables aux mêmes facteurs mentionnés précédemment pour les résultats trimestriels. De plus, Neptune a subi cette année une hausse de ses coûts de marchandises en raison de la croissance de sa production à son usine de Sherbrooke.

Usine de Sherbrooke

Tel qu'annoncé précédemment, l'usine de Neptune à Sherbrooke a une capacité de production préalablement estimée à 150 tonnes métriques annuellement, et est en mesure de rencontrer toutes les spécifications d'étiquetage du produit. Par contre, la Société a dû composer avec des problèmes de manutention de sa

production. Afin de satisfaire les besoins de sa clientèle, le processus de fabrication a dû être quelque peu modifié, ce qui a entraîné une baisse significative de la production de l'usine.

En raison de la détérioration de certains lots périmés de notre matière première qui ne se conformaient plus aux normes de produits et de qualité de Neptune, une dévaluation de 4 M\$ a été enregistrée au cours du trimestre.

« Nous mettons tout en œuvre à l'usine pour trouver une solution rentable », a indiqué M. Hamilton. « De plus, dans le cadre de notre processus actuel de révision, nous ciblons des pistes d'amélioration supplémentaires de notre processus, dans le but de réduire les coûts et les investissements de capitaux, ainsi que d'augmenter la capacité de production annuelle au-delà des 150 tonnes métriques prévues. Nous concentrons nos efforts sur la production d'huile de krill de très grande qualité, à des coûts réduits ».

Propriété intellectuelle :

Le 23 mars 2015, le *Patent Trial and Appeal Board* (PTAB) de l'*US Patent and Trademark Office* (USPTO) a rendu une décision favorable pour Neptune confirmant la validité de certaines revendications suite à une demande de réexamen entreprise à l'encontre du brevet 351 de Neptune (brevet américain : 8 278 351) et qui entraîne le paiement de redevances de Aker et Enzymotec à Neptune. Conformément aux ententes conclues entre les parties, les paiements de redevances étaient liés à la décision du PTAB. .

Le 23 avril 2015, Aker et Enzymotec ont déposé une demande de ré-audition auprès du PTAB pour qu'il réexamine les deux revendications qui avaient été déclarées brevetable. En date du 27 mai 2015, le PTAB n'avait pas encore donné de réponse à cette demande de ré-audition.

Par ailleurs, Neptune a reçu récemment de bonnes nouvelles concernant son brevet australien de composition de matière (AU 2002322233), qui faisait également l'objet d'une demande de réexamen devant le *Australian Patent Office*. Dans le cadre de ce réexamen, l'instance australienne a déclaré toutes les demandes brevetables, ce qui entraîne le paiement de redevances d'Enzymotec à Neptune pour les ventes en Australie. L'obligation de paiement de redevances par Enzymotec en Australie dépendait de l'issue de ce réexamen. Ce réexamen en Australie n'a aucune répercussion sur les contrats de licence de la Société avec Rimfrost et Aker.

Perspectives

En vertu de la décision de Neptune de ralentir sa production pour résoudre les problèmes de manutention du produit, les ventes consolidées pour le premier trimestre qui s'est clôturé le 31 mai 2015 devraient atteindre approximativement 2 M\$, alors que le profit brut demeurera sous pression. « Par contre, grâce à l'élan positif que nous entrevoyons à l'usine ainsi qu'à une solide performance prévue de la filière des ventes, nous nous attendons à voir les ventes augmenter de façon importante au second trimestre qui se terminera le 31 août 2015 », a souligné M. Hamilton. « Nos objectifs principaux demeurent la qualité des produits offerts à notre clientèle et l'optimisation de la rentabilité de production à l'usine, tout en créant de la demande ».

BAIIA ajusté

Neptune utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ajusté ») pour comparer ses résultats d'exploitation d'un trimestre à l'autre, une mesure non associée aux Normes internationales d'information financière. Neptune obtient son BAIIA ajusté et consolidé par l'addition de la perte nette, des revenus et des coûts, de la dépréciation et de l'amortissement, des impôts sur le revenu, de la dépréciation des immeubles, des usines et de l'équipement, des pertes, des frais, ainsi que des montants d'assurances reçus au cours du trimestre à la suite de l'explosion à l'usine. Neptune exclut par ailleurs dans le calcul de son BAIIA les répercussions de certaines transactions non monétaires enregistrées, comme les rémunérations à base d'actions.

La Société utilise son BAIIA ajusté pour mesurer son rendement d'un trimestre à l'autre sans la variation causée par certains ajustements qui pourraient fausser l'analyse des tendances, et elle est d'avis que cette façon de faire permet une lecture fiable de sa situation financière et de ses résultats d'exploitation. Cette méthode qu'emploie Neptune pour le calcul de son BAIIA peut être différente de celles utilisées par d'autres sociétés.

Renseignements pour la conférence téléphonique

Neptune tiendra une conférence téléphonique le jeudi 28 mai 2015 à 9 h (HE) afin de discuter de ses mises à jour.

Date : Jeudi 28 mai 2015

Time : 9 h, heure de l'Est (HE)

Identifiant de la conférence : 42 232 164

Numéro : 1-877-380-5664 (du Canada et des É.-U.)
1-631-813-4882 (hors du Canada et des É.-U.)
(Veuillez composer environ 15 minutes avant le début de la conférence)

Webdiffusion : Webdiffusion en direct ici :
<http://neptunekrilloil.com/investors/investor-events-and-presentations/>

Un document archivé de la conférence sera également disponible sur le site Web de Neptune, peu après la réunion.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources Inc.

Neptune est une entreprise de biotechnologie dont les activités portent principalement sur le développement et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (AGPI/PUFA) oméga-3 d'origine marine. La société Neptune utilise un procédé breveté d'extraction d'huile de krill antarctique et l'entreprise vend principalement des AGPI oméga-3 en vrac à ses distributeurs qui les commercialisent sous marque privée, notamment sur le marché des produits nutraceutiques aux États-Unis, en Europe et en Australie. Les produits Neptune se présentent généralement en capsules et sont utilisés comme compléments alimentaires par les consommateurs. Le siège social de Neptune est situé au 545, Promenade du Centropolis, bureau 100, Laval (Québec).

Par l'entremise de ses filiales Acasti Pharma Inc. (Acasti) et NeuroBioPharm Inc. (NeuroBio), au sein desquelles Neptune détient respectivement 49.95 % et 96 % des actions avec droit de vote, Neptune s'intéresse également aux possibilités offertes par les marchés des aliments fonctionnels et des médicaments sur ordonnance. Les sociétés Acasti et NeuroBio mettent respectivement l'accent sur la recherche et le développement de composés sûrs et efficaces pour le traitement des affections athéroscléreuses, très répandues, tels les désordres cardiométaboliques et les maladies cardiovasculaires, ainsi que les affections neurodégénératives et à caractère inflammatoire. CaPre®, le principal candidat à titre de médicament d'ordonnance de la société Acasti, est un concentré purifié à haute teneur en phospholipides oméga-3, obtenu à partir de l'huile de krill Neptune. La cible thérapeutique de CaPre® est la prévention et le traitement des désordres cardiométaboliques, notamment de l'hypertriglycéridémie, une affection caractérisée par des taux anormalement élevés de triglycérides.

Neptune Contact :

John Ripplinger
Relations Investisseurs
+1.450.687.2262
j.ripplinger@neptunebiotech.com
neptunebiotech.com